



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2030-LAS-63

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 9 septembre 2024, le règlement suivant :

2030-LAS-63 Règlement amendant le règlement 2030 relatif à la circulation et à la sécurité publique afin de modifier la vitesse autorisée sur certaines rues.

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de l'arrondissement de LaSalle ou en faisant une demande à cet effet par courriel à l'adresse greffe.lasalle@montreal.ca.

DONNÉ À LASALLE, ce 17 septembre 2024.

Diane Bibeau
Secrétaire d'arrondissement substitut